



Déclaration préalable du Comité Technique Spécial des Préfectures du jeudi 7 mai 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Sans connaître les décisions gouvernementales, nous sommes réunis aujourd'hui pour évoquer la reprise de l'activité dans les préfectures et sous-préfectures.

Nous voudrions tout d'abord avoir une pensée pour nos collègues qui ont été malades, le sont encore, pour ceux qui ont vécu la maladie ou le décès de leur proches ainsi que pour notre collègue décédé à la préfecture de Carcassonne. Nous souhaitons aussi remercier ceux qui ont été au quotidien sur le terrain dans les services de préfecture ou de chez eux mais aussi à ceux qui étaient en autorisation spéciale d'absence pour les enfants et qui sont restés pendant cette période de confinement des fonctionnaires disponibles pour leur hiérarchie.

Nos remerciements vont aussi à vous M. le secrétaire général, à l'encadrement des directions centrales et à leurs équipes.

Nous ne souhaitons pas polémiquer aujourd'hui mais de cette crise, il faudra tirer les conséquences sur nos modes d'organisation du travail, sur les conditions de travail etc. Vous dire néanmoins que la gestion de crise, le corps préfectoral sait faire mais que dans le cadre du COVID, la crise la gérer dans sa propre maison, ce fut pour certains compliqué.

Par ailleurs, on nous parle d'interministérialité, nous, personnels de préfecture avons vu se succéder des réformes successives sur l'organisation territoriale de l'état. Heureusement pour nos concitoyens que les préfectures et sous préfectures avec leurs personnels ont été là. Ce que le ministre de l'intérieur a d'ailleurs reconnu.

Vous nous donnerez d'ailleurs peut être des explication sur Covisan, dispositif qui va impliquer les agents pour limiter la propagation du virus.

Et pour remerciements : RTT congés retirés et pas de prime. Je vous rappelle que FO est totalement opposé à l'application de l'ordonnance du 15 avril dernier.

Les sujets relatifs aux moyens pour assurer la sécurité sanitaire ont été évoqués en chsct ministériel et de préfecture par notre organisation syndicale. Masques produit hydro alcoolique, aménagement des bureaux, horaires etc ... Bien sûr nous en aurons besoin pour reprendre l'activité.

Nous pensons néanmoins que le "**tous au travail le 11 mai**" et c'est plutôt notre sentiment aujourd'hui, nous allons à la catastrophe sanitaire.

Nous avons bien été destinataire du plan de reprise qui nécessitera un accompagnement financier conséquent aurez vous les moyens ? Doit on considérer ce document comme une reprise de missions prioritaires comme l'asile, les Cert... Pour nous la reprise ne peut être que progressive et le sujet de l'accueil de public en masse pour les étrangers mettra en difficultés les agents, les vacataires et les services civiques.

Nous attendons aujourd'hui de votre part pour les personnels que nous représentons des réponses claires car certains agents n'ont pas alors que se tient cette instance d'informations sur les conditions de reprise dans leurs préfectures.

Je vous remercie d'amender ce document au procès verbal.



Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité sur :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>

Facebook : FO Prefectures Twitter : @fopref